

Provençe

HISTOIRE

HÉROÏQUE

ET UNIVERSELLE

DE LA

NOBLESSE

DE PROVENCE

Avec les Cartes Armoriales.

TOME TROISIÈME.

SUPPLÉMENT.



A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS SEGUIN, Imprimeur - Libraire,
près la Place St. Didier.



M. DCC. LXXXVI.



C A I R E.

JEAN-MARIE Caire , qui vivoit avant l'an 1358 , est I. qualifié de Noble dans le testament de François-Marie son fils , par lequel nous commencerons la Généalogie de cette Famille , les titres authentiques ne remontant pas plus loin.

François-Marie , fils de Jean-Marie , étoit Seigneur & II. Commandant du Fort du Lauzet & de la Vallée de Barcelonnette , ainsi qu'il est prouvé par des Lettres-patentes , conservées en original , données en forme de Règlement le 29 Juin 1358 par Louis de Tarente , alors Souverain de cette Vallée , par lesquelles ce Prince accorde à Noble François-Marie Caire des prérogatives & privilèges considérables , en récompense des services qu'il en avoit reçu à la guerre.

Le testament de François-Marie est du 26 Avril 1379 ; il porte en titre : *Testamentum Nobilissimi Domini Francisci-Maria Caire , quondam Joannis-Maria Lauzeti Domini* (Bernard , Notaire au Lauzet.) On voit par ce testament qu'il étoit marié avec Marie de *Jacobis* , qu'il fit usufruituaire de tous ses biens ; qu'il n'avoit qu'un seul garçon nommé Joseph , qu'il fit son héritier universel ; & deux filles , Marie-Catherine mariée à Noble Pierre-Antoine de *Jaubertis de la Roüine* , & Juliane-Felice , mariée à Noble Philippe-Vincent de *Grimaldis* , de Turin.

Joseph , fils de François-Marie , se maria le 20 Octobre III. 1381 , avec Catherine-Louise de *Bessonny* , fille de Noble Jean-Louis de *Bessonny* ; il prend la qualité de très-Noble dans son contrat de mariage (de Falconne ; Notaire au

Lauzet.) Il conſte par ſon teſtament, reçu par le même Notaire le 7 Octobre 1405, dans lequel il eſt qualiſié : *Illuſtriſſimus ac Nobiliſſimus Dominus Joſephus Caire, cujuſdam Franciſci-Maria hujus loci Dominus & Magiſter, &c.* qu'il n'avoit qu'un fils appellé Jean-Pierre, qu'il inſtitue ſon héritier; & en cas de mort, laiſſe la jouiſſance de ſes biens à *Noble Catherine-Louiſe de Beſſonny* ſa femme, & les ſubſtitue après elle à *Juliane-Felice* ſa ſœur, mariée à *Noble Philippe-Vincent de Grimaldis*, & aux ſiens.

IV. Jean-Pierre, fils de Joſeph, dans ſon contrat de mariage reçu le 5 Septembre 1417, en langue Italienne, par Joſeph Jovelley, Notaire au Lauzet, eſt qualiſié *Illuſtriſſimo Nobile & Signore del Lauzeto*. Il épouſa *Marie de Hugonis*, fille de *très-Illuſtre Seigneur Joſeph de Hugonis de la Maure*, Famille dont eſt ſorti le Cardinal Hugues de St. Cher. Il eut de ce mariage ſix enfans, ſavoir; Gabriel, Joſeph, Pierre, Claude, Antoine & Jeanne, ainſi qu'il eſt prouvé par ſon teſtament en date du 17 Novembre 1447, reçu par Cadry, Notaire au Lauzet, dans lequel on lui donne les qualiſications de *Illuſtriſſimus ac Nobiliſſimus Dominus*. Il inſtitue par ledit teſtament *Gabriel* ſon fils, & *Marie de Hugonis* ſa femme, ſes héritiers univerſels, & fait des legs & des penſions à ſes autres enfans, deux deſquels ſe marierent dans le Pays, ſavoir; Joſeph, avec *Marie-Joſephine de St. Jean*; & Claude, avec *Theroſe-Angelique Deſpons*.

V. Gabriel, fils de Jean, ſe maria le 4 Février 1448, avec *Marie de Iſoardis de St Flary*, ainſi qu'il conſte par ſon contrat de mariage, dans lequel il eſt dit : *Matrimonium verbaliter tractatum fuerit inter & per Illuſtriſſimum Nobilem Gabrielem Caire, quondam Joannis-Petri Lauzeti Dominum ex una parte, & Nobilem Mariam de Iſoardis de St. Flary, quondam Capitanei Jacobi ex alterâ parte, &c.* Il n'eut de ce mariage qu'un fils nommé Jacques, qu'il inſtitua ſon héritier, avec legs d'uſufruit de tous ſes biens à *Marie de Iſoardis* ſon épouſe.

Jacques entra au service du Duc de Savoye , pour lors Souverain de sa Patrie , & fut fait Capitaine , Commandant des Troupes de la Vallée , en considération de ses services. VI.

Philibert II , Duc de Savoye , lui accorda ensuite le Gouvernement de ladite Vallée , ainsi que le commandement particulier du Fort du Lauzet , par Lettres-patentes , conservées en original , du 20 Août 1501. Il s'étoit marié le 4 Octobre 1483 , avec *Catherine Donaudy de l'Arche* , fille de très-Noble Capitaine Antoine ; & on le trouve qualifié dans le contrat en idiome Italien , de *Illustrissimo e Nobilissimo* (George Javalli , Notaire à l'Arche.) Il eut cinq enfans de ce mariage , savoir ; Marc-Antoine , qui fut son héritier , Pierre , Antoine , Louis & Marie ; ce qui se voit par son testament du 17 Mai 1503 (Maurice Mariny , Notaire au Lauzet.)

Marc-Antoine succéda à son pere dans le commandement des Troupes & du Fort du Lauzet , en vertu des Lettres-patentes , conservées en original , du 4 Mars 1506 , données par Charles III. Duc de Savoye. VII.

Par son contrat de mariage du 2 Juin 1504 (Maurice Mariny , Notaire au Lauzet ,) ses titres & ceux de son épouse *Antoinette-Marie de Condorcet* , sont énoncés en ces termes : *Illustrissimus Dominus Marcus-Antonius Caire , Lauzeti Domini , & Illustrissima Domina Antoineta-Maria , filia Illustrissimi Stephani-Desderii Condoreeti , Dominus , &c.* Il provint deux enfans mâles de cette alliance , savoir ; Pierre qui servit dans le Régiment de Savoye , & Louis qui fut l'héritier.

Les Troupes Françoises voulant pénétrer en Piémont en 1536 , sous le regne de François I , prirent leur route par la Vallée de Barcelonnette , & attaquèrent le Fort du Lauzet , à la défense duquel Marc-Antoine Caire , qui en étoit Commandant , reçut un coup d'Arquebuse à la cuisse , dont il mourut peu de tems après à Barcelonnette , où il s'étoit retiré. Il fut enterré chez les PP. Dominicains de cette Ville , dont les Annales font foi de cet événement , ainsi que son

testament (Imbert , Notaire de Saint-Paul , & pour lors au Lauzet ,) dans lequel il est dit . . . a été présent en sa personne , Noble Marc-Antoine Caire , fils à feu Jacques , Seigneur & Commandant les Milices de ce lieu (du Lauzêt ,) lequel craignant de mourir d'une blessure qu'il a reçu par un coup d'Arquebuse à la cuisse ces jours derniers par les Troupes Françaises , a résolu de faire son dernier & valable testament , &c.

VIII. Louis , fils de Marc-Antoine , fut aussi Commandant du Lauzet , ainsi qu'il est prouvé par son testament. Il se maria le 3 Février 1538 avec Anne de Bologne , fille à feu le Capitaine Joseph de Barcelonnette. Leur contrat de mariage fut reçu par Guillaume Imbert , Notaire à Barcelonnette.

Par son Testament du 17 Octobre 1569 (de Falconne , Notaire à Faucon) dans lequel il est qualifié de Noble Sire , Seigneur & Commandant du Lauzet , on voit qu'il avoit une fille nommée Marie-Elisabeth , mariée avec le Capitaine Jean d'Audifrec , de Jauzier , & deux garçons , savoir ; Esprit & Pierre , qu'il institua ses héritiers universels.

IX. Esprit fut fait Commandant du Fort du Lauzet , & des Milices de toute la Vallée de Barcelonnette , en considération de ses services , ainsi qu'il conste par les Lettres-patentes , conservées en original , données par Emmanuel Philibert , Duc de Savoye , le 25 Février 1567 , dans lesquelles ce Prince le qualifie de Noble.

On voit par son testament fait le 7 Juillet 1592 , reçu par Berard , Notaire au Lauzet , qu'il avoit épousé Marguerite-Therese d'Armardis de Saint-Salvador en la Comté de Nice. Il eut de ce mariage six garçons , & une fille nommée Suzanne-Marie , mariée à Noble François-Guillaume de Bonne ; il fit ses deux aînés Pierre & Jean ses héritiers par égale part.

Après la mort d'Esprit , Pierre & Jean ses fils se divisèrent son héritage par contrat du 3 Novembre 1593 (Berard , Notaire au Lauzet ;) Pierre fut fait Préfet de toute la Vallée par Lettres-patentes du 2 Juillet 1602 , données par Victor Amedée I.

Jean

Jean se maria à Barcelonnette le 4 Juillet 1602 , avec X. *Anne-Françoise le Brun de Larra* , fille à Noble *Honoré* , ainsi qu'il conste par son contrat de mariage (*Antoine Chalret* , Notaire au Lauzet.)

Par son testament reçu le 4 Novembre 1629 par Jean Blangui , Notaire Dual du lieu de Meolans , on voit qu'il n'eut que deux garçons , Jean-Pierre & Honoré , qui servoient dans les Troupes Maritimes de Provence.

Jean , fils d'Esprit , & ses descendants , ont cessé de prendre la qualité de Seigneur du Lauzet , attendu que les Communautés de la Vallée ayant envoyé des Députés à *Charles-Emmanuel I* , pour le supplier d'éteindre tous les Droits Seigneuriaux de ladite Vallée , ce Prince , moyennant le Don Gratuit de cent mille livres de Piémont , les en exempta. Depuis-lors cette Vallée ressort directement à la Couronne , & n'a plus eu de Seigneurs. Ceci se trouve prouvé par la Transaction qui fut passée entre les Députés de la Vallée , & *Charles-Emmanuel* , le 16 Septembre 1600.

Jean-Pierre , fils aîné , & héritier de Jean , fut s'établir à Toulon ; il avoit été marié à *Marie de Teiffaires* , de Faucon , & il n'eut de ce mariage que deux filles , savoir ; *Marguerite* , qui fut mariée au *Comte Joseph-Antoine Bonaventure Paraquin* de Turin ; & *Rose* , qui fut mariée au *Comte Hyacinte Nomis* , de la même Ville.

Honoré , second fils de Jean , nâquit au Lauzet le 28 XI, Décembre 1606 (extrait des Registres Baptistaires de la Paroisse du Lauzet.) Il passa quittance de sa légitime à Jean-Pierre son frere par-devant Jean Blangui , Notaire Dual du lieu de Meolans le 2. Août 1636 , par laquelle on voit qu'il s'étoit retiré à Toulon , y étant dit : *A été présent en sa propre personne Noble Honoré Caire , fils à feu Noble Jean , ci-devant Lieutenant ex Troupes Maritimes de Provence , & habitant actuellement en la Ville de Toulon , lequel se trouvant à recevoir de Noble Jean-Pierre son frere , &c.*

Il se maria la même année 1636 , le 6 Septembre , à *Blanche Negre* , fille à Noble *Antoine* , Seigneur ci-devant

de Saint-Barthelemi du Lavere. Leur contrat de mariage a été reçu par Jean Blangui, Notaire à Meolans.

XII. Noble Jean Caire, fils d'Honoré & de Blanche Negre, se maria le 9 Mars 1666 à *Therese Jouliane*, fille de *Mr. Pierre Jouliane*; & de *Christine Artigue*, (extrait du greffe du Sénéchal de Touion, & des Régistres des mariages de l'Église Cathédrale de la même Ville.)

XIII. Joseph, fils de Jean, & de Therese Jouliane, fut fait Enseigne dans le Régiment d'Infanterie Royal des Vaisseaux, le 20 Juillet 1704, Lieutenant le 8 Avril 1705, & Capitaine le 15 Novembre 1710; Chevalier de Saint-Louis & Major de Sisteron en 1723, & Major d'Antibes, en 1724, où il est mort le 5 Août 1764. Il s'étoit démis de sa majorité en 1760; il s'étoit marié à Tarascon le 20 Juin 1722 avec *Françoise de Bergier*, fille de feu Noble *Jean-Louis de Bergier, Ecuyer*, & de Noble Dame *Elisabeth de Coulet*, de Tarascon (Joseph Aymini, Notaire à Tarascon.)

Il a laissé de ce mariage deux filles & un garçon, savoir:

Elisabeth veuve de Noble Jean-Gui-Canabalin de Laborde, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel, Commandant en second des Grenadiers de France.

Françoise, mariée à Noble *Etienne de Courton*, Chevalier de St. Louis, & actuellement Major d'Antibes.

Et François, qui suit.

XIV. François fut fait Lieutenant au Régiment de Picardie le 4 Décembre 1743, dans lequel il se trouva aux principales actions & aux principaux Sièges de la précédente guerre; tant en Allemagne qu'en Flandres. Il passa ensuite dans le Corps du Génie, où il est actuellement Chevalier de Saint-Louis & Capitaine. Il s'est marié en Canada le 20 Janvier 1760 avec *Marie-Elisabeth Lebé*, fille de feu Noble *Jacques Lebé*, & de feu *Marie-Elisabeth de Girardin*. De trois enfans qu'il a eu jusqu'à présent de ce mariage, il ne reste qu'une fille, *Françoise-Marie-Elisabeth-Antoinette-Josephe-Adelaïde*, & un garçon, nommé *François-Ursule-Marie Caire*.

Cette Famille a fourni à l'Eglise plusieurs Prélats recommandables par leur piété & leur mérite, tels que *Lazare Caire*, Evêque d'Ecumenie, mort en 1461; *Jerôme Caire*, d'abord Prévôt de la Cathédrale de Carmagnole en Piémont, & Vicaire-Général de l'Archevêque de Turin, & ensuite Evêque de *Latran*, mort en 1573; *Guillaume Caire*, Abbé de St. Pierre à Ferrare, mort en 1625, & *Pierre-François Caire* son frere, qui lui succéda en la même Abbaye, mort en 1632.

